

Réplique à la note critique de François Dufaux

Gauvin Alexander Bailey

Volume 73, numéro 3, hiver 2020

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1070111ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1070111ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Bailey, G. A. (2020). Réplique à la note critique de François Dufaux. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 73(3), 82–84.
<https://doi.org/10.7202/1070111ar>

Il n'y a pas de place pour rapporter tous ces jugements où le texte condamne l'expérience française, face à elle-même ou aux autres puissances coloniales, sans ajouter ici et là des flèches destinées au public canadien. Ainsi, devant la persistance de la tradition française au Québec après la Conquête, M. Bailey écrit que « this use of French style as a nationalistic response to foreign conquest was unprecedented and is unique to Quebec » (p. 17). Si l'Acte de Québec de 1774 reconnaît la langue et la religion, il confirme aussi la validité des lois et traditions françaises dans le champ immobilier dont le cadastre et l'art de construire. Son prolongement après la Conquête, comme l'usage du français, ne relèverait-il pas davantage des conditions structurelles que d'un choix critique, découlant d'un entêtement politique ou culturel ?

Ainsi l'ouvrage révèle des intentions politiques, étroitement canadiennes. Tout cela suscite un sentiment curieux. Comment un intellectuel bilingue, issu sans doute des meilleurs milieux et ayant fréquenté des institutions prestigieuses – un doctorat à Harvard et correspondant d'une Académie des belles lettres en France – peut-il dénoncer si féroce-ment un sujet qu'il aurait choisi ?

L'écrivain noir américain, James Baldwin, disait que la figure du Nègre, avec tout le bagage culturel et social associé, est un concept nécessaire pour définir la supériorité des Blancs aux États-Unis. L'ouvrage de Bailey semble procéder de la même manière face à l'héritage français des Amériques ; il lui permet de définir une supériorité culturelle anglo-saxonne et « canadienne » ; superlatifs gratuits et rhétoriques en prime.

Faut-il consulter ce livre ? Oui, sans hésitation, l'historien et l'amateur trouveront une documentation fouillée et abondante pour décrire en détail différents aspects et épisodes des aventures coloniales françaises. Mais comme un procès malveillant, les pièces à conviction sont valables, mais la mauvaise foi du rhéteur demande un appel pour un jugement plus impartial et une explication plus convaincante.

FRANÇOIS DUFAUX

Architecte, professeur

École d'architecture de l'Université Laval

Réplique à la note critique de François Dufaux

Mon collègue fait l'éloge de l'originalité du cadre et de la profondeur de mon livre ainsi que de l'étendue de ses sources. Aussi, il reconnaît que tant les universitaires et que les non-universitaires y trouveront

une ressource nécessaire pour mener des recherches complémentaires. Cependant, il reproche mon accent mis sur les projets et les plans des ingénieurs royaux et ceux de l'armée et de la cour françaises au détriment des développements vernaculaires. C'est une remarque valable, et je n'ai pas pris cette décision à la légère. Ce livre ne se concentre pas sur l'expérience coloniale française dans son intégralité ; il porte plutôt sur le programme architectural de la France, tel que comptabilisé dans les documents générés par l'État français et par l'Église catholique, notamment les bâtiments qui ont survécu et ceux qui ont été détruits, ainsi que les projets utopiques qui n'ont jamais été construits. C'est un très grand projet qui ne peut être traité dans un seul livre qui compte déjà plus de 600 pages. Bien que l'architecture vernaculaire soit un sujet tout aussi vaste que fascinant, il nécessiterait toutefois un deuxième volume de la même densité que cet ouvrage.

Bien que le critique propose le contraire, je maintiens que les Français étaient plus intransigeants, du moins en termes d'architecture, dans leur insistance sur les formes françaises plutôt qu'indigènes que ne l'étaient les Espagnols ou les Portugais (je ne fais nullement une telle affirmation sur les Britanniques ou les Néerlandais). Il n'y a tout simplement rien dans l'Empire français qui relève de l'hybridation qui s'est produite du XVI^e au XIX^e siècles en Amérique du Sud hispanique (ou, par exemple, en Inde portugaise).

Cependant, il y a un aspect des commentaires du critique qui est injuste et qui, je suppose, découle d'un parti pris personnel. Mon collègue me transforme en homme de paille, un Canadien anglo-saxon qui dresse un dossier réduit à la politique, afin de dénigrer la culture canadienne-française par l'entremise d'idées préconçues de supériorité britannique. Tout d'abord, je m'empresse de m'identifier comme Canadien français issu d'une famille de 350 ans d'histoire au sein de ce qu'est devenue la province de Québec. De plus, le fait que je consacre une large partie de ce livre à reconstituer minutieusement des monuments canadiens-français devrait satisfaire quiconque du fait que je m'engage à apprécier et à préserver le patrimoine québécois. Enfin, non seulement les trois quarts de ce livre ne traitent pas du tout du Canada, mais aussi je tire œcuméniquement mes « flèches » sur les atrocités coloniales françaises qui ont eu lieu tant en Guyane qu'au Sénégal.

Le critique a raison de souligner que je porte un jugement envers la France : l'empire colonial français était un régime cruel, aux mains enta-

chées de sang, qui eut comme résultats le vol de terres, le déplacement, et la destruction des modes de vie indigènes. Cet empire fut l'un des utilisateurs les plus prolifiques de l'esclavage. Mais, à cet égard, je ne prétends aucunement que les Français étaient pires que les autres puissances européennes : les Néerlandais et les Britanniques étaient sans doute plus brutaux dans leurs politiques, en plus d'être plus activement impliqués dans la traite négrière transatlantique. En tant que Canadiens français, nous sommes tentés par une certaine nostalgie du passé, celui qui précède la Conquête, mais c'est une nostalgie qui néglige le patrimoine de l'esclavage du Canada français (tant pour les Amérindiens que pour les Africains), son déplacement des peuples autochtones et son rôle dans la décimation de leurs populations. Le Canada français peut être fier de beaucoup de choses, mais en cette ère de la vérité et de la réconciliation, où les Pays-Bas et la France reconnaissent plus ouvertement leurs atrocités coloniales, nous devons également reconnaître les épisodes les plus sombres de notre histoire.

GAUVIN ALEXANDER BAILEY

Université Queen's

Réponse de François Dufaux à la réplique de Gauvin Alexander Bailey

L'architecture, dans ses différentes échelles, depuis le territoire aux intérieurs des bâtiments, organise l'occupation et la mise en valeur, ou l'exploitation, du territoire. C'est le pendant matériel du cadre légal et administratif qui fixe les conventions gouvernant colonisateurs et colonisés. L'ampleur du legs bâti, et des archives qui fixent sa conception, témoigne des ressources investies selon les circonstances de chaque aventure coloniale.

En cela, l'ouvrage de M. Bailey apporte une documentation qui donne à la fois la mesure des intentions communes, mais aussi des résultats contrastés selon chacun des établissements français du monde atlantique.

Cet écart entre l'idéal et le réel est une contribution de l'histoire de l'architecture à l'histoire sociale, économique ou politique. Lorsque M. Bailey évoque, dans sa réplique à mon commentaire, l'esclavage en Nouvelle-France, qui est connu et quantifié, il n'est pas possible d'en comparer l'ampleur et l'impact avec les Antilles, notamment sur la construction du paysage colonial. L'architecture offre justement une mesure concrète du phénomène au-delà du cadre légal ou social.